

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

> ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Pour démarrer : concevoir et mettre en œuvre un enseignement de l'EPS au cycle 2

Concevoir une organisation de l'EPS pour les trois années du cycle 2

Une organisation de l'EPS pour les trois années du cycle 2 : Enjeux et principes d'élaboration

Pourquoi organiser l'enseignement de l'EPS?

Les programmes énoncent des objectifs d'apprentissage à atteindre à l'issue des trois années de formation. Ils laissent aux enseignants le choix des activités support. Dans ce cadre souple, une réflexion collective est indispensable afin de permettre la mise en œuvre de cet enseignement obligatoire ; elle débouchera sur une production d'équipe précisant l'organisation de l'enseignement de l'EPS dans le cycle, permettant :

- d'assurer la couverture équilibrée des 4 champs d'apprentissage à travers une variété suffisante des activités ;
- de donner du temps pour apprendre afin que les attendus de fin de cycle se construisent dans une démarche progressive ;
- d'assurer une préparation au savoir nager, de façon à permettre l'attestation de ce savoir, au cycle 3, pour tous les élèves ;
- d'adapter l'offre de formation aux caractéristiques locales (besoins des élèves, structures disponibles, compétences des enseignants...).

Quelques principes pour l'organisation de l'EPS sur les trois années du cycle

Les quatre champs d'apprentissage doivent être proposés aux élèves sur l'ensemble du cycle

Il n'est pas obligatoire que les quatre champs soient proposés chaque année mais il ne faut pas perdre de vue les objectifs de fin de cycle pour chacun des champs, qui s'atteindront dans la durée. Par ailleurs, assurer une variété des activités au cours d'une même année permet d'éviter que les élèves se lassent ou que des élèves plus en difficulté sur certaines activités se sentent inutilement en échec. Proposer au moins trois des quatre champs chaque année semble donc judicieux.

Pour chacun des quatre champs d'apprentissage, une variété d'activités support est nécessaire

Dans le premier champ d'apprentissage, les attendus de fin de cycle incitent à cette variété. Par exemple, « courir, sauter, lancer à des intensités et des durées variables dans des contextes adaptés » implique nécessairement des activités athlétiques de course rapide et de course longue, de lancer et de saut. Dans les autres champs, les programmes indiquent des « exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève ». Les choix possibles sont



Concevoir une organisation de l'EPS pour les trois années du cycle 2

nombreux, la liste des situations n'étant de surcroît pas limitative. Dans la plupart des écoles, on ne pourra pas proposer aux élèves **toutes** les situations indiquées ; néanmoins il est indispensable de ne pas se cantonner, par exemple, à un seul jeu collectif au cours des trois années ou à une seule activité du champ 2. Concernant le champ d'apprentissage 3, il est important d'offrir aux élèves des activités gymniques et des activités à dominante plus artistique (danse de création, danses collectives, les arts du cirque...) au service d'une éducation motrice complète.

Les horaires d'EPS doivent être respectés chaque année, à travers des répartitions horaires qui peuvent être diverses

Le volume horaire de l'EPS en cycle 2 est de 108 heures annuelles.

Certaines organisations annuelles particulières, prévoyant des activités nécessitant beaucoup de temps ou tenant compte de contraintes climatiques, peuvent amener à moduler l'horaire hebdomadaire, mais la plupart du temps, on retient l'horaire moyen de 3 heures par semaine. Si on soustrait à cet horaire une part proportionnelle du temps de récréation¹, on obtient un horaire hebdomadaire moyen de 2 h 45' pour l'EPS.

La répartition sur la semaine de ces 2 h 45' peut prendre différentes formes. Elle est fonction de facteurs et de contraintes d'ordre pédagogique mais aussi organisationnel.

Les enseignants, pour leur classe et au sein de l'équipe de cycle, pourront considérer les entrées suivantes :

- les élèves ont besoin de temps pour apprendre, mais aussi de régularité, de reprises. Les séances d'EPS peuvent être « courtes » ou « longues » mais l'horaire d'EPS doit être planifié précisément, respecter le volume annuel réglementaire, et assurer hors cas particuliers deux séances au moins par semaine. Un environnement familier revenant de façon régulière est sécurisant et leur permet de se centrer sur la tâche à accomplir ;
- la reprise d'une même activité plusieurs fois dans la semaine ou l'alternance d'activités au cours de la même semaine peuvent être choisies. Chaque option présente des avantages et des inconvénients mais le principe de régularité demeure une donnée essentielle. Si les conditions matérielles le permettent, l'équipe de cycle peut aussi choisir de faire évoluer la durée des séances entre le CP et le CE2 au regard de l'évolution des possibilités physiques mais aussi cognitives des élèves ;
- la disponibilité des installations doit être prise en compte, particulièrement lorsqu'il s'agit de structures spécialisées comme une piscine, un gymnase, ou un plateau sportif :
- l'éloignement des installations de l'école rend aussi parfois nécessaire le recours à un transporteur. Il convient alors de choisir, pour le créneau horaire d'EPS sur la période correspondante, une durée suffisante pour l'enseignement de l'EPS qui permette d'assurer un temps d'activité effectif suffisant pour les élèves.

^{1.} Deux heures de récréation à imputer aux 24 heures d'enseignement (hors activités pédagogiques complémentaires), soit cinq minutes par heure d'enseignement.